

une petite banque et il lui arrive souvent d'étendre ses prêts sur un territoire si vaste qu'elle ne saurait souffrir trop cruellement du désastre d'une industrie quelconque.

Système bancaire à succursales et sauvegarde.—S'il nous faut établir des banques importantes pour en assurer la bonne administration et donner à cette administration des chances de succès, nous devons alors astreindre un grand nombre de personnes qui vivent dans des centres de peu d'importance, ou plutôt dans des régions agricoles peu peuplées, à de graves inconvénients, ou bien nous devons fournir à ces personnes le service dont elles ont besoin par l'établissement de succursales—sans qu'il soit nécessaire de le faire sur une aussi grande échelle qu'au Canada—mais sur une échelle assez importante pour donner à ces personnes un service satisfaisant et sûr.

LE GOUVERNEMENT ET LES PRÊTS

On a suggéré que si le Canada possédait un système bancaire central, de fortes organisations commerciales pourraient engager leurs valeurs directement à la banque du Gouvernement et recevoir des billets du Dominion pour leur permettre de faire des opérations bancaires sans l'intervention d'une autre banque. L'on a cité le syndicat des blés comme pouvant être l'une de ces organisations. Si l'on accordait ce privilège au syndicat des blés, l'on ne pourrait certainement pas le refuser à ses concurrents qui sont des organisations dont les mérites sont aussi grands, et, si on l'accordait à ces organisations, pourquoi alors ne pas l'accorder à toutes les organisations dont la situation financière est censée être avantageuse? La population du Canada est-elle prête à encourir les risques qu'entraîne une politique si complètement différente du contrôle du numéraire et de la sauvegarde, et à accepter une forme d'opérations bancaires établie, je crois, dans aucun autre pays du monde à l'heure actuelle?

Examinons avec soin ce projet: Sous le régime actuel le Gouvernement obtient l'endos de la banque et garde le premier droit de réclamation sur tout l'actif de la banque qui emprunte, outre les valeurs déjà engagées. Le Gouvernement possède donc ainsi toutes les garanties voulues. Aujourd'hui la banque prend le risque de faire des prêts. Bien que le syndicat des blés ait été prospère au cours des quelques années de son existence, les syndicats agricoles n'ont pas toujours connu des succès constants sur ce continent. On croit que la population de ce pays ne désire pas que le numéraire du pays soit ainsi placé dans les risques et les dangers qu'offrent l'administration et les opérations d'une organisation commerciale ou industrielle, ou la fusion des deux.

CONTRÔLE DU CRÉDIT

On a appuyé fortement sur la direction complète du crédit que les banquiers sont censés exercer. Dans un sens restreint, les banquiers dirigent de fait le crédit. Cela veut dire que le banquier peut accorder ou refuser, et de fait il accorde ou refuse un crédit selon que l'entreprise pour laquelle on cherche à obtenir ce crédit pourra, à son avis, réussir tant au point de vue de l'emprunteur qu'au point de vue contraire. Le banquier s'occupe tout d'abord et surtout de placer ses avances en lieu sûr et de voir à ce que ses avances lui soient certainement remboursées dans un délai raisonnable et à un intérêt satisfaisant. Il ne s'arrête pas à l'étude du chiffre total du crédit accordé dans tout le pays, pas plus qu'au résultat que le fait d'accorder ou de refuser le crédit dans le cas dont il s'agit